L'association Enseignement public et informatique (EPI)

Plus d'un demi-siècle de militantisme

Georges-Louis Baron, Jacques Baudé
Alain Kapur, Jacques Lucy
Anciens administrateurs de l'EPI

Cet article collectif a été rédigé par un groupe d'anciens responsables de l'association EPI, dissoute en juin 2025. L'EPI a été pendant plus d'un demi-siècle un exemple d'organisation militante associant des chercheurs et des enseignants de toutes disciplines et de tous niveaux scolaires et universitaires. L'association a très significativement contribué à renforcer l'initiative enseignante face au développement d'une innovation (l'informatique) perçue lors de ses premiers développements à la fois comme prometteuse mais aussi comme potentiellement disruptive. L'action de l'association a notamment permis, avec d'autres, de hâter la création d'une discipline de second degré.

Après 54 ans d'activité de l'EPI au service de l'informatique dans l'enseignement public, l'assemblée générale, réunie le 14 juin 2025, a décidé, après un large débat, de dissoudre l'association, la raison principale en étant le manque de militants susceptibles de prendre le relais, dans les activités de l'association et dans son pilotage. Cela sur fond d'incertitude sur la politique informatique et numérique du ministère de l'Éducation nationale. Au fil des années, les périodes d'enthousiasme n'ont cessé d'alterner avec les déceptions.

DOI:10.48556/SIF.1024.27.161

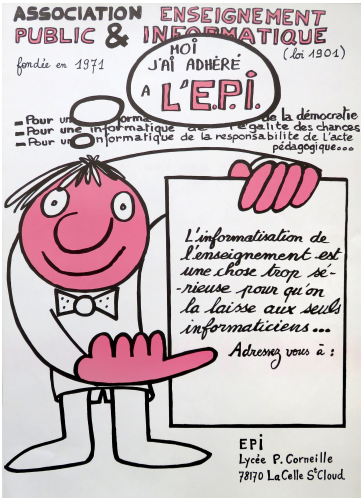
Une fondation précoce de l'EPI

En mars 1970 a lieu, à Sèvres, le séminaire du Centre d'études et de recherches pour l'innovation dans l'enseignement (CERI-OCDE) pour l'enseignement de l'informatique à l'école secondaire [11]. Il est évident pour tous les participants qu'une action importante doit être entreprise dans le domaine de la formation des enseignants à l'informatique. Il s'en suivra, pour la France, les premiers stages « lourds » d'un millier d'enseignants chez les trois constructeurs (IBM, CII, et Honeywell-Bull). Dès leurs premières réunions d'ensemble, les stagiaires ressentent la nécessité d'une structure spécifique d'accueil, d'échange d'informations, de réflexion, qui permette, en toute occasion, leur expression collective indépendante. C'est ainsi qu'est créée, par les stagiaires 1970-1971, l'association « Enseignement public et informatique » (EPI). Son premier président est Marcel Massard.

L'association est déclarée[1] à la préfecture de Paris le 1er février 1971 et constituée lors de l'assemblée générale du 10 juin. Son premier siège est au 110 rue de Grenelle Paris 7e ; il est ensuite transféré au 29 rue d'Ulm, puis dans les locaux successifs de l'EPI [30] — lycée de La Celle Saint Cloud, 13 rue du Jura Paris 13, … Dès le premier éditorial du bulletin de l'EPI [21] (décembre 1971) se manifeste le souci de complémentarité des approches qui sera le fil d'Ariane de l'EPI tout au long de ces 54 années :

> *… Notre attitude doit rester accueillante à l'égard des diverses expériences pédagogiques. L'introduction de l'informatique se présente actuellement, semble-t-il, sous trois aspects :*
> *– comme l'enseignement d'une matière nouvelle (sections et établissements spécialisés, cours pour volontaires, enseignement intensif de quelques jours pour tous les élèves d'un même niveau) ;*
> *– comme l'enseignement d'une méthode de pensée à l'intérieur des matières existantes, chaque professeur retrouvant dans sa discipline les notions fondamentales de modèle, d'algorithme, d'information ;*
> *– comme l'utilisation d'un moyen nouveau, comparable à ce que fut le premier livre imprimé, aidant le professeur dans la partie répétitive de son travail.*
> *Si la politique du ministère consiste à favoriser la deuxième solution, et malgré l'intérêt d'un tel choix qui facilite les rapports entre les différentes spécialités, nous pensons que nous devons nous intéresser à ces trois types d'expériences. L'avenir nous dira quelle est la voie la plus sûre. Mais peut-être s'agit-il de trois aspects complémentaires qui devraient coexister. En tout cas, nous ne pouvons ni ne devons choisir dès maintenant…*

1. *Journal officiel* du 12 février 1971.



Se manifeste également la volonté de peser sur le déploiement de l'informatique dans le système éducatif et d'être de toutes les concertations (voir ci-contre l'affiche créée par André Poly) : *«Membres de l'enseignement public, nous ne devons pas nous laisser déposséder de nos responsabilités. C'est à nous qu'il appartient de dire comment nous utiliserons et comment nous n'utiliserons pas l'informatique.»*

De 1972 à 1976, les adhérents de l'EPI joueront un rôle très actif dans l'expérience des «58 lycées», [7]. L'EPI se développe par des campagnes d'adhésion notamment dans le centres de formation et dans les établissements équipés — collèges, lycées, universités…

L'EPI est très impliquée dans la recherche pédagogique pour ce qui concerne l'utilisation pertinente des «technologies nouvelles» dans l'enseignement. Nombre de ses adhérents sont engagés dans des actions de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) et l'association participe à des actions communes (coéditions…)

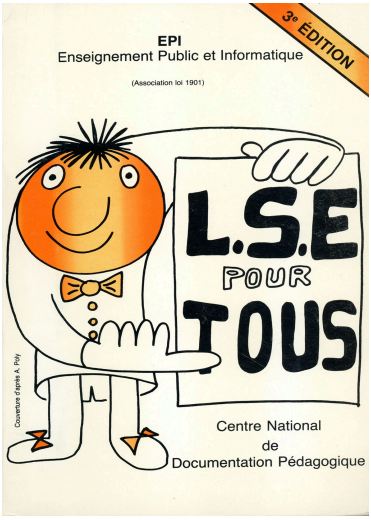


L'expérimentation au lycée de la Celle-Saint-Cloud d'une option informatique, [17], ne sera pas généralisée dans la décennie 1970. Néanmoins, l'initiation des élèves à l'informatique est encouragée par l'EPI dont les adhérents animent des clubs informatiques nombreux et actifs.

Un nombre non négligeable d'élèves a réalisé, dans le cadre de ces clubs, des travaux remarquables comme en témoigne le concours de programmes AFCET-EPI. Les 103 dossiers retenus (émanant de collégiens mais surtout de lycéens) correspondaient à des travaux réalisés pour la grande majorité dans l'ambiance intellectuelle des clubs informatiques en liaison avec les différentes disciplines [15].

L'EPI fait très tôt la promotion du système LSE qui assure une compatibilité et une portabilité bien supérieures à ce que permettrait toute autre combinaison [9]. (Le premier

manuel LSE est un numéro spécial du Bulletin de liaison de l'INRP — celui d'avril 1973, réédité et complété en janvier 1975 — avant le numéro spécial EPI en 1981 et plusieurs coéditions EPI-CNDP)



Pour ce qui concerne les matériels [20], l'EPI accueille avec enthousiasme l'équipement des lycées en mini-ordinateurs Mitra15 et T1600. Parmi ses multiples interventions, elle plaide pour que l'implantation des matériels se fasse en fonction des équipes d'enseignants formés, ayant des projets pédagogiques. Mais après avoir prévu d'équiper un tiers des lycées (400), l'opération est arrêtée — soit disant pour évaluer — après en avoir équipé 58. Alors que les intentions initiales sont très claires et précises et qu'il n'y a rien de comparable ailleurs. Il faut dire que le premier choc pétrolier est là et que les micro-ordinateurs commencent à arriver.

Une grande activité après 1980

L'informatique, un défi à relever pour le système scolaire

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, Jacques Arsac propose au directeur des lycées et collèges, Jean Saurel, une expérimentation dans quelques lycées de la région parisienne d'un enseignement optionnel de l'informatique. L'EPI suit les choses de près et rencontre le directeur des lycées. Un débat s'instaure dans l'association. Faut-il ou non une discipline d'enseignement général en informatique ? Beaucoup le souhaitent. Discipline optionnelle ou pas ?

En 1979 paraît le premier manifeste de l'EPI «*Pour étendre et diversifier l'introduction de l'informatique dans l'enseignement*» (extrait) :

> *Nul ne peut ignorer l'informatique dans le monde moderne. Elle nous concerne tous comme travailleurs, comme consommateurs, comme citoyens, et elle nous concerne d'autant plus qu'elle a des implications, non seulement dans le domaine matériel, mais aussi dans celui de la pensée et de la communication. En tant qu'outil pédagogique, elle peut s'appliquer à tous les niveaux d'enseignement. Mais elle ne doit pas se limiter à cela. Elle doit aussi devenir un élément de culture générale dont tous les élèves puissent bénéficier […]*

Le 25 novembre 1980 a lieu le colloque «*Le mariage du siècle : éducation et informatique*» sous la présidence effective du ministre de l'Éducation, Christian Beullac, et du ministre de l'Industrie, André Giraud. L'EPI est naturellement présente [13]. Le ministère par la voix de Jacques Treffel se prononce pour une complémentarité des approches (page 32 des actes de ce colloque) :

> *Nous continuerons dans la voie qui a été ouverte depuis 1970, par l'utilisation de l'informatique comme outil pédagogique dans les disciplines ; mais en même temps, à partir de la rentrée 1981-1982, nous allons faire un certain nombre d'expériences dans les lycées sous la forme d'enseignement optionnel, et peut-être dans les collèges, en ce qui concerne l'enseignement de l'informatique. Nous ouvrons 10 ou 15 expériences pour essayer d'y voir clair.*

En 1981, aussitôt après l'élection de François Mitterrand, l'EPI demande audience au nouveau ministre de l'Éducation nationale Alain Savary et, à l'annonce du «gel» du plan informatique, multiplie les interventions à tous les niveaux administratifs (particulièrement au cabinet du ministre), sollicite l'appui des syndicats, des associations de spécialistes… La réaction d'Alain Savary est rapide : le 3 juillet 1981, une mission est confiée à Claude Pair et Yves Le Corre. Le 23 juillet, une note annonce pour la rentrée l'accroissement des formations et des équipements, la mise en place expérimentale de l'option informatique en classe de seconde et une importante phase de concertation. Le rapport Pair-Le Corre (pour lequel l'EPI a été largement auditionnée), remis le 15 octobre 1981, va accélérer encore le processus. Nous en publions une analyse détaillée dans la *Revue de l'EPI* de mars 1982 [22].

C'est un certain retour à l'impératif industriel, l'affirmation d'une informatique française, la «généralisation» dans les entreprises, l'Éducation nationale doit suivre. Une fois de plus, les décisions sont politiques au plus haut niveau. Et c'est bien ainsi. On a trop souffert (et on souffrira trop souvent par la suite) du manque de décisions politiques ou, pire, de décisions qui détruisent les acquis antérieurs. Il semble que ce soit une constante du ministère de Éducation nationale. Les ministres se succèdent à un rythme soutenu d'où une politique informatique en dents de scie.

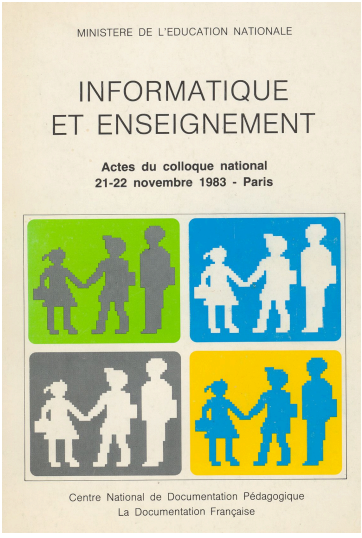
L'association avait été enthousiaste quand, pour lancer l'opération 10 000 micros, le MEN a organisé au lycée de Sèvres un stage pour les futurs formateurs. Certes, le passage des mini-ordinateurs aux micro-ordinateurs changeait la donne, mais les priorités changeaient également. Alors que précédemment, l'INRP encourageait la recherche pédagogique et voulait développer une bibliothèque de logiciels pédagogiques, il fallait alors slalomer entre les différents constructeurs, éteindre le feu du piratage de

logiciel en créant les licences mixtes, se montrer conciliant à l'égard des éditeurs, même quand ceux-ci proposaient des produits ne convenant pas aux enseignants.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'option informatique des lycées décrite dans un article dans [6] et [8]. Un cas d'école en matière d'enthousiasme suivi de déception !

Claude Pair, directeur des lycées, avait mis en place un Comité scientifique national (CSN) chargé du suivi de l'option informatique, composé de André Danzin (président de l'AFCET), Michel Lucas (professeur à l'Université de Nantes), Germain Odermatt (IGEN), Georges Septours (directeur de l'INRP) et Jacques Baudé (enseignant au lycée de La Celle-Saint-Cloud et secrétaire général de l'EPI).

En 1982, l'EPI rencontre le ministre Alain Savary. De cette rencontre naît l'idée d'un grand colloque national « Informatique et enseignement » qui a lieu les 21 et 22 novembre 1983 avec la participation active de l'association [14].



Ce colloque connaît une affluence record et permet aux très nombreux visiteurs de participer à de nombreuses tables rondes et à des démonstrations très variées souvent proposées par les adhérents de l'EPI. L'association reçoit le président de la République et le Premier ministre sur son stand. Les actes du colloque font l'objet d'une publication CNDP, La Documentation française (Paris 1984).

Le 9 octobre 1984, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale ayant succédé à Alain Savary, accorde à l'EPI un agrément relatif à la coopération des mouvements pédagogiques et des associations de spécialistes (*BOEN* n° 38 du 25 octobre 1984). L'habilitation suivra en mars 1985 (*BOEN* n° 19 du 9 mai 1985).

Dans une lettre ministérielle du 29 octobre 1985 adressée aux recteurs, inspecteurs d'académie et chefs d'établissements (*BOEN* n° 39 du 7 novembre 1985) le ministre distingue clairement l'enseignement de l'informatique et l'utilisation des moyens informatiques dans les disciplines [12] :

> *La compréhension de l'informatique est donc inséparable de celle de ses applications. […] Aussi l'informatique dans l'enseignement peut-elle être envisagée selon une double perspective : comme matière d'enseignement et comme moyen pédagogique utilisé dans l'enseignement.*

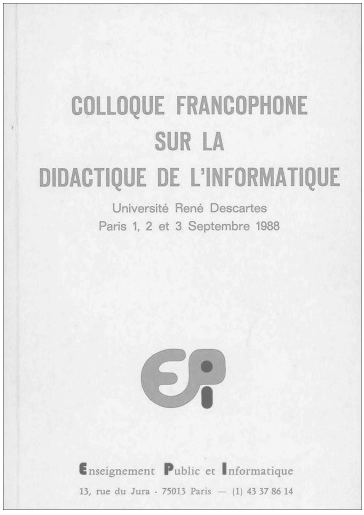
L'année 1985 fut celle de l'opération « Informatique pour tous » (IPT). Cette opération souvent décriée, surtout par celles et ceux qui ne l'ont pas connue, a eu le mérite de faire prendre conscience de l'importance de l'informatique pour le système éducatif et au-delà pour l'ensemble de la société. Elle s'est largement appuyée sur les enseignants issus des formations « lourdes » dont un grand nombre était des membres de l'EPI. Ce plan conçu pour durer a été malheureusement interrompu, principalement à la suite d'un changement de gouvernement [10].

Sans négliger les difficultés et les risques, l'EPI approuve ce plan très ambitieux qui confirme ses analyses : dès 1971, l'association affirme sa vocation à rassembler tous les enseignants qui vont être progressivement concernés par l'informatique ; en 1976, elle fait des *« propositions pour une généralisation de l'introduction de l'informatique dans l'enseignement »* car *« nul ne peut ignorer l'informatique dans le monde moderne »* (bulletin de l'EPI nº 14, 3e trimestre 1977). Depuis, elle a souvent dénoncé les tergiversations, les lenteurs, les fausses prudences masquant mal l'hostilité à l'informatisation. Mais alors que l'attention s'est beaucoup focalisée sur les matériels, on a beaucoup relâché les exigences sur les logiciels. Il faut dire que la grande mode des jeux n'a pas contribué à élever le débat ! C'est la période d'abandon des langages d'auteurs qui eux mettaient en avant l'analyse de réponse et les exigences pédagogiques.

Une multiplication des publications de l'EPI au début des années 1980

L'activité de publication de l'EPI est très importante ; on note en particulier un certain nombre de numéros spéciaux :

L'informatique à l'école. Concours de programmes AFCET-EPI — Procédures binaires internes, outils de développement pour LSE — Logo — Le système LSE, mieux connaître son fonctionnement sur micro-ordinateur — Systèmes experts et enseignement — Utilisations pédagogiques de banques de données — Le LSE-Microdur pour micros 16 bits, coédition EPI-Microdur — Pour une introduction aux langages d'auteur — Informatique et enseignement technique, scientifique, industriel — L'informatique au collège — Informatique à l'école — Manuel « LSE pour tous », coédition CNDP-EPI — Informatique et pédagogie, des outils pour tous — LIRA, le logiciel de lecture rapide de l'EPI — Les disquettes EPI « Maternelle ».



Se multiplient également les rencontres avec les syndicats d'enseignants, les parents d'élèves, les responsables administratifs et politiques, la presse… La fin de l'éditorial du nº41 du bulletin de l'EPI (mars 1986) a quelque chose de prémonitoire, écoutons Émilien Pélisset, alors président de l'EPI :

N'oublions pas que, dans peu d'années, nous enseignerons à des élèves ayant une pratique et une expérience informatique. L'ordinateur n'est pas un outil comme un autre ; l'informatique désacralise les savoirs, bouscule les méthodes, stimule les initiatives, met en cause notre système scolaire. Ainsi, dans la scolarité obligatoire, que de progrès restent encore à réaliser avant de pouvoir envisager de faire de l'informatique une discipline à part entière, ce qui parait pourtant, à terme, inéluctable !

Dans l'éditorial du nº48 de décembre 1987 intitulé « Informatique pédagogique » (selon l'acception proposée par l'EPI : informatique « outil » et informatique « objet » [29]), le président fait le point à la fin de la dix-septième année :

Il est hors de question de retracer ici la place de l'EPI dans le déploiement de l'informatique dans l'enseignement ; plus de 7000 pages ont été publiées à des milliers d'exemplaires sans compter les interbulletins, les circulaires… Aucune association, aucun organisme, pas même la section Informatique et enseignement de l'INRP (qui a tant fait pendant plus d'une dizaine d'années) n'ont autant apporté. Il serait immodeste de vouloir apprécier la qualité d'un tel ensemble mais qui contestera que notre association — la première historiquement — n'est aussi première par l'expérience accumulée, les efforts de réflexion et de proposition, les activités déployés en faveur du développement de l'informatique et pour la qualité de l'enseignement ?

Les logiciels éducatifs, bien public. La formation des enseignants

Les logiciels produits par les enseignants des 58 lycées que l'INRP a recueillis sont transférés sur les micro-ordinateurs par le groupe logiciel venu s'accrocher au CNDP en devenant l'Unité des logiciels éducatifs (ULE).

L'ULE adapte ces logiciels aux nouveaux matériels qui acceptent désormais les lettres minuscules et accentuées et hébergent de nouvelles productions.

Le catalogue des logiciels diffusables par le CNDP s'enrichit régulièrement et la duplication des disquettes va bon train. Une méthode de distribution avec l'aide de TDF qui diffuse les programmes de télévision est envisagée. Peu coûteuse, elle permet de diffuser le contenu de 2 disquettes à un ordinateur connecté la nuit à une prise de télévision en France. Ce développement, fait en partenariat avec le CNET, est très prometteur, mais il sera bloqué en haut lieu.

Le CNDP lance un appel à maquettes pour des logiciels pédagogiques et sélectionne 1000 projets pouvant être aidés dans leur réalisation. Malheureusement en 1986, le cabinet de René Monory arrête tout : la création de logiciels pédagogiques est considérée comme étant l'affaire d'éditeurs et pas d'enseignants. On a vu le résultat.

L'éditorial du *Bulletin de l'EPI* n°55 (septembre 1989) est une fois de plus sur le thème de la formation des enseignants, thème central des démarches de l'EPI depuis sa création.

> *Monsieur Trincal, directeur adjoint du cabinet, lors de l'audience qu'il a accordée à l'EPI le 26 juin au nom du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, s'est montré favorable à notre proposition d'introduction des NTE dans la formation initiale de tous les enseignants, avec intégration dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) des compétences actuellement disponibles dans les Centres académiques de formation à l'informatique pédagogique.*

Pour l'anecdote, le directeur adjoint du cabinet du ministre, lors de cette audience, a eu ce mot : «*L'EPI est la mémoire de l'informatique pédagogique dans notre pays !*» Bien vu, monsieur Trincal.

Mais l'EPI est plus qu'une mémoire. Lionel Jospin, ministre d'État a bien voulu reconnaître dans une lettre à André Delelis, sénateur du Pas-de-Calais, qu'en donnant régulièrement son point de vue l'EPI était conforme à sa mission, Depuis sa création, l'EPI se veut force de proposition ; c'est dans cet esprit qu'elle fait fonctionner des commissions de réflexion faisant largement appel à l'ensemble des adhérents par l'intermédiaire des «régionales».

Une série de cohabitations et une grave erreur de prospective

La décennie 1990 est placée sous le signe de l'alternance et de la cohabitation, qui connaît successivement cinq ministres de l'Éducation nationale (L. Jospin, J. Lang, F. Bayrou, C. Allègre et à nouveau J. Lang) ce qui ne facilite pas la continuité d'une politique éducative. Un exemple caricatural sera

donné par l'option informatique supprimée par L. Jospin (ou plutôt par ses conseillers) rétablie par F. Bayrou et supprimée à nouveau par C. Allègre (exconseiller spécial de L. Jospin). Et tout cela sur fond d'effets de manche sur l'importance de l'informatique dans la société [6] [8].

Trop seule à l'époque l'EPI ne peut pas s'opposer efficacement à ces deux suppressions qui sont une erreur impardonnable de prospective. Il n'en demeure pas moins que le MEN reconnaît le travail important de l'association par la convention MEN-EPI (22 mars 1990) et le rétablissement de la mise à disposition (MAD) plein-temps supprimée par René Monory. L'EPI dispose à nouveau d'une MAD plein-temps et de trois MAD mi-temps. Tout cela peut sembler contradictoire avec le peu de cas que le MEN accorde aux revendications récurrentes de l'EPI notamment celles concernant la formation des enseignants et l'enseignement de l'informatique.

L'EPI est écoutée mais pas forcément entendue ! Elle intervient à tous les niveaux de l'enseignement scolaire. Pour ne prendre que deux exemples : à la suite d'une rencontre avec Luc Ferry, président du Conseil national des programmes le 17 novembre 1994, l'EPI lui adresse une note « L'informatique et les technologies associées au collège » et publie — pour ses nombreux adhérents de l'école primaire — la deuxième partie du dossier thématique « Informatique à l'école »[2].

Au XXI^{e} siècle, une focalisation sur la promotion de l'enseignement de l'informatique

Dans la première décennie du xxı^{e} siècle, sans abandonner ses dossiers traditionnels (formation des enseignants, logiciels pédagogiques, utilisation de l'informatique et des TIC dans l'ensemble des disciplines, recherche pédagogique…) comme en témoignent les nombreux articles publiés et les démarches de l'association, l'EPI consacre une grande partie de son énergie à la promotion d'un enseignement de culture générale informatique. Ce dossier a encore besoin de son militantisme. Elle a la satisfaction de recevoir des soutiens de plus en plus nombreux, notamment du monde universitaire.

Des actions convergentes

En 2005, un débat est organisé à l'Académie des sciences intitulé « L'enseignement de l'informatique de la maternelle à la terminale ». Y interviennent notamment, Gérard Berry, Gilles Dowek et Maurice Nivat.

2. Collège : https://hal.science/edutice-00284112v1. École : https://hal.science/edutice-00284117v1. Et https://hal.science/edutice-00000970v1.



De gauche à droite : Maurice Nivat, Gérard Berry, Jean-Pierre Archambault, Gilles Dowek.

Ce dernier, dans son intervention, propose d'introduire au lycée « un véritable enseignement d'informatique formant aux notions essentielles d'algorithme et de programme ». Gérard Berry et Gilles Dowek abondent dans son sens. Ce débat sert de déclic pour les responsables de l'EPI qui ont vécu le traumatisme de la double suppression de l'option informatique des lycées ! Le 26 août 2007, l'EPI adresse une demande d'audience et est reçue le 25 septembre à l'Élysée par le conseiller technique pour l'Éducation.

Nous entrons dans une période où, grâce à des interventions convergentes, une certaine prise de conscience de l'importance d'un enseignement de l'informatique regagne lentement les esprits des responsables… Au fil des ans, un certain nombre d'acteurs jouent un rôle important : l'Académie des sciences, le Conseil national du numérique, Pascaline, l'INRIA, les parents d'élèves de la PEEP, des inspecteurs généraux (Robert Cabane et Laurent Chéno) et de nombreuses organisations et personnalités du monde informatique…

Création du groupe ITIC, un éléments d'une évolution du rapport de forces

En 2007, l'EPI, propose au bureau de l'Association pour les sciences et technologies de l'information (ASTI) la création d'un groupe de réflexion sur l'enseignement de l'informatique et des TIC (groupe ITIC) qui couvrirait le vaste domaine : primaire, secondaire, classes préparatoires et enseignement supérieur. La première réunion fondatrice se tient dans la suite immédiate de l'audience de l'EPI à l'Élysée, le 25 septembre 2007. Cette entrevue est un

moment fort de l'action pour un enseignement de l'informatique[3]. Après la dissolution de l'ASTI en 2011 il est évident pour tous que le groupe ne doit pas disparaître, il est transféré à SPECIF, puis à la SIF[4].

Au cours de la période 2011-2025, tout en gardant le cap de « la complémentarité des approches », l'EPI amplifie ses efforts, mais elle n'est plus la seule à intervenir pour obtenir des pouvoirs publics une intégration de l'informatique dans l'enseignement de culture générale. L'omniprésence de cette science qui sous-tend le numérique et le besoin d'informaticiens nécessitent des efforts considérables du système éducatif.

C'est alors la création d'ISN, SNT, NSI, d'un CAPES NSI puis de l'agrégation d'informatique. Les choses évoluent même si elles évoluent trop lentement. De plus, la pratique du numérique dans les différentes disciplines et activités ne se développe pas à la mesure de son intérêt didactique et pédagogique. Et il reste toujours et encore l'insuffisante formation des enseignants.

Éléments d'analyse *a posteriori*

Le cours que vont suivre les premières politiques nationales d'introduction de l'informatique dans l'enseignement n'était pas prédéterminé. Il est tout à fait significatif d'une époque marquée par un haut niveau de conscience politique que les stagiaires aient fondé en 1971, dès la première année de formation « lourde », une association ancrée sur des valeurs fortes : celles de l'enseignement public, afin de fédérer les efforts individuels.

La réponse à un besoin historique



Au fil du fonctionnement de l'expérience puis lors des opérations de développement, de nouvelles personnes s'engagent pour contribuer à faire circuler des idées et promouvoir des innovations. C'est sans doute l'esprit de l'époque qui favorise cette démarche, et l'EPI répond ainsi à un besoin. Ce besoin est reconnu et l'association reçoit pendant un temps le soutien de ministères de l'Éducation qui, au début des années 1980, ne disposent pas encore de cadres formés permettant de mettre en œuvre les politiques publiques en la matière : il s'agit de soutenir l'innovation enseignante.

3. https://hal.science/edutice-00563721v1.
4. https://www.epi.asso.fr/revue/histo/h07_groupe-itic_jb-jpa-18.htm.

Il y a un engagement militant d'un nombre conséquent de personnes (regroupées en sections locales et en « régionales ») qui acceptent de consacrer du temps à une cause qui n'est pas directement politique, du moins pas au sens de la politique politicienne. Ces militants sont conscients de l'importance de l'informatique sous ses différentes formes pour rénover l'enseignement.

Un point fondamental dans le succès de l'action de l'EPI est la publication régulière de ressources : au premier plan de celles-ci, il convient de citer le bulletin puis la revue, qui permettent de faire largement circuler une information issue aussi bien de praticiens innovants que d'universitaires et de chercheurs. Mais on doit aussi mentionner ce qui est relatif à la création de logiciels très divers à usage pédagogique.

Une production remarquable

Les matériaux accumulés, dont seule une partie est largement accessible en ligne, sont considérables. Ils fournissent, en particulier, des éléments fiables pour documenter l'histoire de l'informatique pédagogique.

S'il y a eu des militants, un nombre de fortes individualités ont eu le charisme, la vision, l'énergie et le savoir-faire indispensable pour fédérer les énergies individuelles et intéresser les pouvoirs publics et les praticiens. Nous ne saurions les citer tous, ils ont défendu avec efficacité des valeurs comme le service public d'éducation à la française ou les logiciels libres. On ne peut pas non plus sous-estimer le rôle de toutes les personnes qui ont alimenté la logistique de l'association, en particulier dans le domaine des publications périodiques, à la fois sur papier, en ligne, et sous forme de logiciels.

La vie d'une association repose sur l'engagement de ses membres. Il est indéniable qu'avec le temps ces derniers ont vieilli, ont occupé d'autres fonctions. La place de l'informatique a également évolué, ce qui est venu au premier plan étant des instruments où elle n'est pas directement visible, même si c'est elle qui anime tous les systèmes numériques.

Par manque de collègues susceptibles de prendre le relais nous avons dû, en juin 2025, dissoudre l'association. Cela n'a bien entendu pas été de gaieté de cœur. Mais nous savions que cela n'entraînerait pas la disparition de son patrimoine, de ce qu'elle a facilité ou dont elle a hâté la venue (la création de l'informatique comme discipline scolaire étant sans doute son accomplissement majeur), en particulier grâce à l'engagement de la Société informatique de France. Il reviendra aux historiens d'évaluer plus finement là où l'EPI, en relation avec des institutions publiques maintenant disparues, comme l'Institut national de recherche pédagogique ou le Centre national de documentation pédagogique, a joué un rôle important.

Sur le site EPI, encore en ligne et en cours de sauvegarde sur le serveur de la SIF, les lecteurs intéressés peuvent trouver les apports de l'association à

la recherche pédagogique, à l'utilisation de l'informatique dans les différentes disciplines, aux logiciels pédagogiques notamment aux logiciels libres, et évidemment à l'enseignement de la discipline informatique.

Rappelons que la recherche est un des domaines où l'EPI a laissé une empreinte bien visible, grâce à l'engagement de chercheurs publiant des synthèses très diverses sur l'informatique en éducation et grâce à la publication de nombreux actes de conférences.

Des perspectives d'avenir

Comme on vient de le voir, pendant 54 ans, l'EPI a contribué activement à l'intégration et au développement de l'informatique et des TIC dans le système éducatif. L'association a milité sans relâche pour l'utilisation de l'informatique et de ce qu'on a appelé longtemps les « technologies de l'information et de la communication » (TIC) dans les différentes disciplines et activités — des milliers de pages dans les différentes publications de l'association — mais aussi pour un enseignement de l'informatique en tant que tel, au collège et au lycée dans les enseignements généraux et technologiques.

Le devoir impérieux du système éducatif est de préparer les jeunes au monde dans lequel ils vivront leur vie de citoyen et leur activité professionnelle. Ce monde est, et sera de plus en plus « numérique ». Ils devront être en capacité de le comprendre, sinon de le dominer. Et pour le comprendre, il ne suffit pas de cliquer et d'utiliser l'ordinateur simplement comme un nouveau média. Des savoir-faire mais aussi des connaissances solides sont indispensables.

Si les savoir-faire peuvent et doivent s'acquérir par la pratique (à l'école et plus souvent hors de l'école), pour les connaissances, on n'a rien inventé de mieux (quoi qu'en disent les marchands d'*e-learning*) qu'un enseignement structuré par des enseignants maîtrisant leur sujet. S'agissant de l'utilisation de l'informatique et du numérique par les disciplines, pour laquelle l'EPI a tant fait, elle se développe lentement, trop lentement. La formation informatique des enseignants reste très insuffisante… tout cela traduit une politique mal assurée et un manque de cohérence qui ne s'explique pas seulement par un manque de moyens.

Comme cet historique le montre, la conception de l'EPI concernant la place de l'informatique et du numérique dans l'éducation est d'intérêt général, large et ouverte : l'informatique outil pédagogique et l'informatique objet d'enseignement sont complémentaires et se renforcent mutuellement. L'EPI est fière d'avoir inspiré et accompagné depuis 1971 les premières innovations liées à l'informatique dans l'enseignement public. Des avancées non négligeables ont été obtenues. L'informatique est devenue une spécialité dans le second degré. Une agrégation et un CAPES ont été créés.

Bien sûr, de nombreux problèmes demeurent comme la formation, la généralisation de l'enseignement de l'informatique, l'impact de l'IA… Alors que nous avons milité pendant des décennies pour une culture informatique, il nous semble qu'il y a plus que jamais une urgence pour une utilisation raisonnée de l'informatique et du numérique ! Les défis ne manquent pas : le développement des réseaux sociaux et la perversité qu'ils engendrent, l'omniprésence des smartphones, l'intelligence artificielle et ses implications multiples sur la façon de travailler, la prise de conscience de l'impact de nos pratiques sur les ressources naturelles …

Il n'est pas toujours facile de convaincre nos interlocuteurs que pour *comprendre*, il faut nécessairement *apprendre*, et plus qu'on ne croit. Il faut donc une politique dans la durée et des enseignants et enseignantes correctement formés.

Nous nous réjouissons que l'héritage de l'association ne disparaisse pas et que le flambeau ait été repris. Il reste beaucoup à faire pour la SIF, l'AEIF, Talents du numérique et bien d'autres !

Georges-Louis Baron, ancien membre du conseil d'administration
Jacques Baudé, ancien secrétaire général, et président de 1981 à 1995
Alain Kapur, ancien webmestre
Jacques Lucy, président de 1990 à 1994

Références

[1] J. Arsac. 1989. La didactique de l'informatique : un problème ouvert ? Dans G.-L. Baron et J. Baudé (dir.), *Colloque francophone sur la didactique de l'informatique*, 9-18. https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00359090/document.

[2] M. Audoyer, J. Barrault, J.-L. Berthon, M. Robert, J.-C. Illary, J. Lucy, M. Masliah & J.-P. Guichard. 1989. Contribution du groupe logiciel de L'EPI, *Bulletin de l'EPI*, 69-75.

[3] G.-L. Baron, J. Baudé & P. Cornu (dir.). 1989. *Colloque francophone sur la didactique de l'informatique*. EPI.

[4] G.-L. Baron & J. Baudé (dir.). 1992. L'intégration de l'informatique dans l'enseignement et la formation des enseignants. INRP-EPI. https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00280391/file/index.html.

[5] G.-L. Baron & S. Zablot. 2019. Éléments d'analyse de deux collectifs militants : les cas de l'EPI et du GAMA. *EPINET, revue électronique de l'EPI*, 213. http://epi.asso.fr/revue/articles/a1903d.htm.

[6] J. Baudé. 2010. L'option informatique des lycées dans les années 80 et 90. *Revue de l'EPI*, 128-129 (en ligne). https://edutice.hal.science/edutice-00564559.

[7] J. Baudé. 2014. L'expérience des « 58 lycées ». *Bulletin 1024*, n° 4, 105-115. DOI:10.48556/SIF.1024.4.105.

[8] J. Baudé. 2014. L'option informatique des lycées dans les années 80 et 90. *Bulletin 1024*, n° 2, 85-97. DOI:10.48556/SIF.1024.2.85/

[9] J. Baudé. 2015. Le système LSE. *Bulletin 1024*, n° 7, 41-56. DOI:10.48556/SIF.1024.7.41/.

[10] J. Baudé. 2015. Le plan « Informatique pour tous ». *Bulletin 1024*, n° 5, 95-108. DOI:10.48556/SIF.1024.5.95/.

[11] J. Baudé. 2017. Le séminaire de Sèvres (mars 1970). *Bulletin 1024*, n° 11, 115-127. DOI:10.48556/SIF.1024.11.115.

[12] J. Baudé. 2018. L'informatique dans les écoles et les collèges : Arrêtés du 15 mai et du 14 novembre 1985 et lettre du ministre Jean-Pierre Chevènement (29 octobre 1985) – Un épisode oublié. *Bulletin 1024*, n° 16, 37-46. DOI:10.48556/SIF.1024.12.37/.

[13] J. Baudé. 2019. Le mariage du siècle : éducation et informatique. *Bulletin 1024*, n° 13, 71-78. DOI:10.48556/SIF.1024.13.71/.

[14] J. Baudé. 2020. Informatique et enseignement : colloque national des 21-22 novembre 1983 à Paris. *Bulletin 1024*, n° 16, 113-120. DOI:10.48556/SIF.1024.16.113/.

[15] J. Baudé. 2021. L'association EPI — Enseignement public et informatique — Un demi-siècle de militantisme (1971-2021). *Revue de l'EPI*. https://www.epi.asso.fr/revue/histo/h11epi_jb21.htm.

[16] J. Baudé. 2021. Concours de programmes AFCET — 1981. *Bulletin 1024*, n° 18, 117-128. DOI:10.48556/SIF.1024.18.117.

[17] J. Baudé. 2024. Une expérience d'enseignement de l'informatique il y a un demi-siècle au lycée de La Celle-Saint-Cloud. *Bulletin 1024*, n° 23, 73-78. DOI:10.48556/SIF.1024.23.73.

[18] J. Baudé. 2025. Quelques points de repère dans une histoire de 40 ans : l'association Enseignement public et informatique (1971-2011). https://hal.science/edutice-00826000v1.

[19] J. Baudé. 2025. Quelques points de repère dans une histoire de 54 ans : l'association Enseignement public et informatique (2011-2025). https://hal.science/hal-05134802v1.

[20] D. Caous & J. Baudé. 2022. Les mini-ordinateurs « Éducation nationale » de la décennie 1970. *Bulletin 1024*, nº 19, 41-48. DOI:10.48556/SIF.1024.19.41.

[21] EPI. 1971. Éditorial. *Bulletin de l'EPI*, 1, 1—3. https://hal.science/edutice-00000893v1.

[22] EPI. 1981. Commentaires de l'EPI sur le Rapport de MM. Pair et Le Corre « L'introduction de l'informatique dans l'Éducation nationale ». *Revue de l'EPI*, nº 25, mars 1982, 28-36. https://hal.science/edutice-00000919v1.

[23] EPI. 1985. Manifeste EPI. Pour un développement pertinent et efficace de l'informatique dans l'enseignement. *Bulletin de l'EPI*, nº 40, 3-7. https://www.epi.asso.fr/revue/40/b40p003.htm.

[24] M. Harrari. 2000. Le cas de l'enseignement élémentaire. Dans G.-L. Baron, E. Bruillard et J.-F. Lévy (dir.), *Les technologies dans la classe*. EPI ; INRP, 15-36. http://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00000899/en/.

[25] J. Hebenstreit & Y. Noyelle. 1973. Un langage symbolique destiné à l'enseignement : LSE. *Revue de l'EPI*. https://www.epi.asso.fr/revue/06/b06p010.htm.

[26] J. Hebenstreit. 1980. Intervention de Jacques Hebenstreit au colloque « Le mariage du siècle : éducation et informatique ». https://www.epi.asso.fr/revue/histo/h80-hebenstreit.htm.

[27] C. Pair. 1987. Informatique et enseignement : hier, aujourd'hui et demain. *Bulletin de l'EPI*, 47, 85-97. https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00000987.

[28] C. Pair. 1988. L'apprentissage de la programmation. In *Colloque francophone sur la didactique de l'informatique, Sep 1988, Paris, France*. G.-L. Baron & J. Baudé (dir.), 75-85. http://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00359385.

[29] É. Pélisset. 1987. L'informatique pédagogique française. *Bulletin de l'EPI*, nº 48, 3-5. https://hal.science/edutice-00001032.

[30] É. Pélisset. 2002. Pour une histoire de l'informatique dans l'enseignement français — premiers jalons. *Revue de l'EPI*, 50. https://hal.science/edutice-00284085v1.

On peut retrouver toutes les publications de l'EPI sur Hal.Science à cette URL : https://hal.science/search/index/?q=EPI.